

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2021

GARANTIE D'EMPLOI PAR L'ÉTAT - (N° 4017)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 10**

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 1 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise à part la nature paritaire du Conseil, le mode d'élection des représentants présents au Conseil national de la garantie d'emploi de droit opposable est particulièrement approximatif ; qui seront les membres des collectivités territoriales, les députés, les membres du CESE et les institutions de recherche choisis ? Dans quelles proportions ?

Les modalités relatives au fonctionnement et à la composition du Conseil restant particulièrement obscures, le I. est supprimé.